

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.076**

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 juin 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ  
Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE  
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : /

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS  
THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1**

**RAPPORTEUR : Mme PELTIER**

**VOTE : UNANIMITE**

Par délibération du conseil municipal en date 29 septembre 2005, la Ville de Royan a décidé de confier à la Société DALKIA, pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois par période de 5 ans, le marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, incluant l'aide à la gestion de l'eau et de l'électricité ainsi que l'exploitation multi-technique des piscines municipales,

Ce Marché est de type :

- P1 - Marché température, intéressement pour les bâtiments communaux.
- P1 – Marché température, marché forfait pour les piscines.
- P2 – Conduite, maintenance et dépannage 24H/24.
- P3 – Gros entretien renouvellement avec intéressement.

Or, compte-tenu de l'augmentation du parc immobilier communal, des modifications et des évolutions techniques des installations et des sources d'énergie, le bureau d'études COMPETENCES INGENIERIE SERVICES, missionné par la ville pour le contrôle et le suivi de ce marché, propose d'établir un avenant n° 1 ayant pour objet de :

- redéfinir les consommations et les redevances P1-P2-P3 suite aux travaux effectués au gymnase Cossec, au groupe scolaire Maine Geoffroy et à la Maison de l'enfance,
- intégrer au marché les climatiseurs de la Tour de contrôle, de l'Hôtel de ville, du Palais des Congrès, des installations gaz des serres des Espaces Verts et définir les redevances correspondantes en P2 et P3,
- intégrer au marché les équipements de chauffage et ventilation de la Cuisine Centrale,
- intégrer au marché la nouvelle liste de matériels suite aux travaux du Camping,
- modifier le mode de révision des produits de traitement d'eau des piscines,
- prendre en compte pour référence la méthode de calcul COSTIC pour le calcul des degrés-jours (DJU),
- transférer les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) de la Ville à DALKIA lors des travaux de rénovation des installations de production de chaleur,
- mettre en place une formule de révision pour l'électricité des piscines,
- mettre en place la facturation de la Taxe Intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

Les incidences financières de l'avenant n° 1 sur le montant annuel des redevances P1, P2 et P3 sont les suivantes:

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Montant marché de base P1           | 839 821,25 Euros HT        |
| Avenant en moins value              | - 6 088,59 Euros HT        |
| <b>Nouveau montant du marché P1</b> | <b>833 732,66 Euros HT</b> |
| Montant marché de base P2           | 673 005,00 Euros HT        |
| Avenant en plus value               | + 5 117,00 Euros HT        |
| <b>Nouveau montant du marché P2</b> | <b>678 122,00 Euros HT</b> |
| Montant marché de base P3           | 245 036,40 Euros HT        |
| Avenant en plus value               | + 2 839,44 Euros HT        |
| <b>Nouveau montant du marché P3</b> | <b>247 875,84 Euros HT</b> |

Il en résulte pour les redevances cumulées P1, P2 et P3 :

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Montant total du marché de base P1, P2 et P3        | 1 757 862,65 Euros HT        |
| Montant de l'avenant n° 1                           | + 1 867,85 Euros HT          |
| <b>Nouveau montant total du marché P1, P2 et P3</b> | <b>1 759 730,50 Euros HT</b> |

Soit une augmentation de + 0.11%

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avenant n° 1 au marché DALKIA de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, proposé par le bureau d'études COMPETENCES INGENIERIE SERVICES,
- VU l'avis favorable de la commission des Travaux en date du 23 avril 2009,
- APRES en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 au marché DALKIA pour un montant total de + 1.867,85 €H.T., ce qui porte le montant total du marché de base de 1.757.862,65 €H.T. à 1.759.730,50 €H.T.,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT